

Vous envisagez de faire une demande DALO ?



**Vous avez fait une demande DALO et
vous avez eu une décision de refus
ou vous n'êtes toujours pas relogé-e-s ?**



**Vous avez besoin de conseils et
d'un accompagnement gratuits ?**



Contactez la Permanence DALO :

03 20 20 79 65

Laissez-nous un message vocal (vous serez rappelé sous huit jours)

**Si cela se justifie, un rendez-vous pourra vous être proposé
en présence d'un avocat lors de nos permanences physiques*

Petit rappel sur les conditions à respecter dans le dossier DALO :

JE DOIS :

- ☐ Ne pas être en capacité de me loger par mes propres moyens
- ☐ Remplir les conditions d'accès au logement social
- ☐ Si je ne suis pas français(e), remplir les conditions de séjour, sauf si je demande simplement un hébergement
- ☐ Avoir accompli des démarches préalablement à mon recours
- ☐ Nécessiter un relogement ou un hébergement en urgence

ET

JE DOIS ÊTRE DANS L'UNE DE CES SITUATIONS :

1. Être dépourvu(e) de logement
2. Être menacé(e) d'expulsion sans relogement
3. Vouloir sortir d'un hébergement social, d'un logement de transition ou d'un logement-foyer
4. Être logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
5. Être logé(e) en suroccupation
6. Être logé(e) dans un logement non décent
7. Attendre un logement social depuis un délai anormalement long
8. Être logé(e) dans un logement inadapté à mon handicap
9. Demander à être accueilli(e) en hébergement social, en logement de transition, en logement foyer (recours « DAHO »)

Contactez la Permanence DALO :

03 20 20 79 65